

(NRO. XXIV.)

GAZETTE DE BONN

AVEC PRIVILEGE DE SON ALTESSE SEREN: ELECT: DE COLOGNE.

DU MARDI 10. FEVRIER 1789.

DE CONSTANTINOPLE, le 28. Déc. 1788.

La Sultane dont la mort a causé tant de chagrin au Grand-Seigneur ayant désiré, comme chrétienne, de remplir avant de mourir les devoirs de sa religion, Sa Hauteffe trouva le moyen de la contenter, en faisant venir au Sérail un renégat qui avoit été prêtre, & qui étoit circoncis. Ce nouveau Ferragus lui dît la messe tous les jours dans sa chambre, la confessa, lui administra les derniers sacremens, & fit du mieux qu'il pût toutes les cérémonies chrétiennes usitées en pareil cas. Le Grand-Seigneur disoit qu'il aimoit mieux la voir abusée qu'affligée.

DE ROME, le 23. Janvier.

Le Roi d'Espagne a demandé le chapeau de Cardinal pour l'Archevêque de Tolède, & pour le Patriarche des Indes, ce qui a été accordé d'abord par le Pape. Dès que l'on aura la nomination de la France, on pense qu'il y aura un Consistoire où ces Cardinaux seront proclamés, & l'on ne doute pas que par cette même promotion le marquis d'Antici ne soit aussi revêtu de la pourpre.

On nomme plusieurs successeurs à la place de Pro-dataire qu'occupoit le feu Cardinal Négroni, mais la personne qui y a le plus d'espérance est Mgr. Campanella, auditeur du Pape.

On a appris ici avec quelque chagrin, que le Grand-Duc de Toscane avoit nommé pour Visiteur du couvent des Olivettes, sur le mont Olivete, un Evêque attaché aux dogmes de celui de Pistoie; que ce Visiteur, après avoir ordonné quelques changemens dans l'église de ce couvent, relativement aux ornemens, étoit ensuite entré avec les religieux dans le réfectoire, & là leur avoit fait plusieurs questions sur la doctrine qu'ils professoient & qu'ils enseignoient.

Il n'y a rien de nouveau touchant notre différent avec la Cour de Naples, depuis que les propositions de cette Cour nous ont donné l'espérance d'un prochain accommodement. On mande que le Roi est incommodé, & que son incommodité pourroit avoir quelques suites.

DE VARSOVIE, le 23 Janvier.

On a fait des perquisitions pour savoir à qui l'on étoit redevable de la petite espiglerie de faire sonner toutes les cloches de l'église des Bernardins, comme pour un enterrement, au moment où la dissolution du conseil permanent a été décidée.

Il a été question d'ériger à la place de ce Conseil un Corps sous le nom de *Stratz*, qui revient à *surveillance*, lequel devra veiller sur l'observation des loix, & sur-

tout sur celle des décisions de la Diète, dans l'intervalle d'une Diète à l'autre. Ce corps, qui sera composé d'un certain nombre de Sénateurs & de tous les ministres d'Etat, aura en outre le pouvoir, avec l'accession du Roi qui le présidera, de convoquer au besoin les Etats, de manière que les nonces seroient toujours en activité d'une Diète à l'autre; mais on déterminera préalablement les cas où ils pourront être convoqués.

On a du prendre le parti d'établir cette espèce de Diète intermédiaire, parceque les Lithuaniens s'étoient refusés à consentir à aucune espèce d'imposition hors de la Diète.

DE BERLIN, le 27. Janvier.

Notre Cour & celle de St. James ont fait demander très sérieusement au Ministre Danois, quel parti sa Cour prendroit dans le cas, où les hostilités entre la Suède & la Russie recommenceroient au printemps, & l'on n'est pas peu embarrassé à Copenhague de répondre à cette requi-sition, notre Cabinet ayant fixé le terme auquel il attend une décision finale à cet égard.

Il vient de paroître un nouveau règlement concernant les juifs, qui doit avoir son exécution dans tous les Etats de S. M. Prussienne. On leur accorde les mêmes droits dont jouissent les citoyens, mais ils doivent aussi en remplir tous les devoirs, & même au besoin servir comme soldats.

DE VIENNE, le 29. Janvier.

La redoute & la petite forteresse de la digue près de Beschania sur la Save, près Belgrade, ont été par un ordre inattendu entièrement démolies. Plusieurs papiers-publics ont pris plaisir à dire que ces fortifications avoient coûté des millions & un tems infini à construire. Le fait est que le tout ne consistoit qu'en deux petites redoutes, & ne pouvoit assurément pas avoir occasionné beaucoup de dépenses ni de perte de tems. La raison, pour laquelle on l'a fait démolir, est que l'expérience en a démontré l'inutilité, & que l'on peut employer plus utilement la garnison qu'on devoit y entretenir.

L'ordre qui avoit été donné de vendre tous les biens domaniaux dans la Gallicie, a été révoqué; une preuve nouvelle que les dispositions de S. M. J. la mettent à même de se passer de cette ressource.

S. A. R. l'Archiduchesse Elisabeth, qui a sa résidence à Inspruk, s'est offerte d'elle même de déposer dans la Caisse de guerre une somme de 50 mille florins qu'elle a prise sur ses revenus.

L'Empereur a déjà nommé les personnes de sa maison qui doivent l'accompagner pour la prochaine campagne. Les revues des troupes commenceront déjà vers le milieu de février. Les troupes que l'on rassemble en Bohême, consisteront en 80 bataillons d'infanterie sans la cavalerie. On assure que le maréchal de Laschy aura le commandement de ce corps d'armée pour le quel on a déjà établi des magasins.

DE DRESDE, le 29. Janvier.

L'Electeur a supprimé le tribunal général de guerre établi en cette ville, & a érigé à sa place un collège composé d'un Président, de quatre assesseurs actuels & de quatre conseillers Députés de la régence & du tribunal d'appel.

DE GENEVE, le 30. Janvier.

La discorde, qui en ce moment exerce ses ravages sur presque tous les Etats de l'Europe, nous menace en ce moment de nous faire ressentir aussi ses influences, & il y a eu nouvellement une émeute du peuple qu'on n'est parvenu qu'avec beaucoup de peines à apaiser avant-hier.

DE WEISSENBURG dans le NORDGAU, le 1. février.

L'élection de M. le Baron de Zobel Giebelstadt, comme Statthalter & futur Grand-commandeur du Baillage de Franconie, a été l'époque d'un arrangement bien avantageux pour ce Baillage. Le chapitre assemblé à Ellingen, considérant que l'administration n'avoit pas à beaucoup près depuis longtems tiré partie des biens du Baillage, en ce que la plupart des Commandeurs étant employés à d'autres services, soit militaires soit civils, ne pouvoient par conséquent point vaquer

aux affaires de l'Etat qu'ils en étoient ou par quelque autre motif de suppléer le Grand-Maître de l'Ordre à la Grand-Maîtrise du Baillage, en ce qu'il étoit à sa disposition à en font partie; ar- convenable qu'il eût le Baillage de Franconie de la Grand-Maîtrise droits de Seigneurie Grand-Maître reg- S. A. S. E., ce constans qu'Elle au bien-être & à dre en général, r de tous ses mem nu un Conseil ext position, faite pa nelle du chapitre se sur le tapis, e tée. Sur l'invita A. s'est rendue à agité de nouvea ment a été con des signatures que tous les bi conie sont redev devant, une ar trise.

Les différens le Grand-Maître ge, malgré tout trouvé grévé, a le désintéresseme tout ce qu cette négociatio l'Ordre & pour que dans les f le ressentie enc le bien de ses f

A quoi nous économies que dans l'administ influé sur le fo grands ou pet trouvés superfl faire, ont tou rien perdu de leurs gages. P

aux affaires de leur commanderie, ou qu'ils en étoient empêchés par leur âge ou par quelque autre raison, a résolu unanimement de supplier S. A. S. E., comme Grand-Maître de l'Ordre, de vouloir bien réunir à la Grand-Maîtrise tous les biens du Baillage, en accordant un traitement à sa disposition à tous les membres qui en font partie; arrangement d'autant plus convenable qu'il est prouvé, que ci-devant le Baillage de Franconie étoit une annexe de la Grand-maîtrise, & que tous les droits de Seigneurie appartenoient au Grand-Maître regnant.

S. A. S. E., connue déjà par les soins constans qu'Elle apporte non seulement au bien-être & à la gloire de tout l'Ordre en général, mais encore à l'avantage de tous ses membres en particulier, a tenu un Conseil extraordinaire, où cette proposition, faite par une députation solennelle du chapitre de Franconie, a été mise sur le tapis, examinée & enfin acceptée. Sur l'invitation du dit chapitre S. A. s'est rendue à Ellingen, où, après avoir agité de nouveau la question, l'arrangement a été consolidé, arrêté & revêtu des signatures nécessaires, de manière que tous les biens du Baillage de Franconie sont redevenus ce qu'ils étoient ci-devant, une annexe de la Grand-maîtrise.

Les différens traitemens accordés par le Grand-Maître aux membres du Baillage, malgré toutes les dettes dont ils s'est trouvé grévés, attestent la générosité & le désintéressement de S. A. S. E., comme tout ce qui s'est passé au sujet de cette négociation prouve son amour pour l'Ordre & pour la justice, & son desir que dans les siècles les plus reculés on se ressente encore de ce qu'il fait pour le bien de ses sujets.

A quoi nous pouvons ajouter que les économies que S. A. R. a introduites dans l'administration du Baillage, n'ont influé sur le sort d'aucun des employés, grands ou petits. Ceux, qui se sont trouvés superflus par ce plan si nécessaire, ont tous été remplacés, & n'ont rien perdu de leurs émolumens ou de leurs gages. Plusieurs y ont gagné.

DE MUNICH, le 2. Février.

Le 28. Janvier à quatre heures après-midi il a éclaté un incendie dans la ville de Kalteherberg, située à deux lieues de cette ville. En un court espace de tems une ferme considérable fut la proie des flammes, ainsi que tous les grains, & les instruments de labourage qu'elle renfermoit. Heureusement que par le secours du voisinage on est parvenu à sauver les bestiaux qui étoient en très-grand nombre. On doit aux soins de M. le Baron d'Yrsch administrateur à Schleisheim, & à ceux de M. de Lindbrunn Conseiller de la chambre de finances & inspecteur d'économie, d'avoir été préservé d'un plus grand malheur, l'incendie ayant menacé toute la ville.

DE LA HAYE, le 3. février.

Les Etats-généraux ont fait remettre il y a déjà quelque tems à la Cour de France par leur Ambassadeur, M. de Berkenrode, deux Mémoires; le premier pour réclamer le paiement de ce qui reste dû sur les 4 millions de florins que la République avoit, sous la garantie de la France, prêtés aux Etats-Unis de l'Amérique. Ce mémoire a eu son plein effet, & les ordres ont été donnés pour que ce restant fut acquitté à des termes dont on est convenu de part & d'autre. Le second mémoire est pour réclamer deux millions & demi de florins restant de 4 millions & demi que la France s'est offerte de prendre à sa charge, faisant partie des 10 millions que les Etats-généraux se sont soumis à payer à l'Empereur, pour compenser ses prétentions à leur charge par le Traité de paix de 1785. Il a été répondu à cette demande par une note remise par le ministère françois à l'ambassadeur desdits Etats, où l'on répète tout ce que la France a fait pour préserver ses possessions dans les Indes, lorsqu'elle a été forcée dans la dernière guerre de se déclarer contre l'Angleterre; que le Cap de Bonne-espérance, les îles de Ceylan & de St. Eustache & toute la Guinée hollandaise avoient été arrachées des mains de leurs ennemis & leur avoit été fidèlement restitués; que pour reconnoître

des services importants ils avoient désiré resserrer les liens, qui les unissoient avec la France, par un nouveau Traité d'alliance; que par une suite de cette amitié réciproque le Roi avoit offert son entremise, pour obtenir en 1785 une composition de S. M. I., laquelle entremise avoit eu son plein effet, dont la République lui avoit témoigné sa reconnaissance, en lui faisant l'offre de deux vaisseaux de ligne; mais que les dissensions survenues en Hollande avoient opéré une révolution, qui changeoit entièrement la position respective; que le traité avec l'Angleterre contient des articles destructeurs du traité fait antérieurement avec la France, & que, comme son obligation à l'égard de la nouvelle demande des Etats-généraux ne pouvoit valoir qu'autant ce traité resteroit dans sa pleine vigueur, elle est en droit de se croire libre de tout engagement à cet égard; que le silence observé jusqu'à présent sur le même objet par les Etats généraux, avoit donné à S. M. lieu de croire, que par une juste reflexion ils étoient dans les mêmes sentimens, & qu'ils renonçoient volontairement à une prétention qu'ils regardoient comme dénuée de fondement depuis le changement de leur système, ou pour le moins, qu'en la remettant sur le tapis, ils auroient accompagné leur réclamation d'une explication satisfaisante sur les articles de leur traité avec l'Angleterre, contre lesquels son Ministère a jusqu'à présent vainement réclamé; qu'elle s'en remet au surplus à la sagesse de Leurs Hautes Puissances, pour prendre à ce sujet la résolution qu'il leur paroitra la plus convenable.

DE MONS, le 3. Février.

Par une suite de l'opération du 31. Janvier, dont nous avons rendu compte, on a enlevé avanthier pendant la nuit Mr. Auquier, membre des Etats; il a été conduit à Bruxelles par un officier & deux soldats. Le lendemain on a donné à M. Duprez, aussi membre des Etats & à son fils, ainsi qu'à Mrs. de Virelle & de la Roche, une ordonnance, c'est-à-dire, un soldat, qui ne doit point les perdre de vue ni le jour, ni la nuit. Ce dernier cependant a trouvé le moyen de s'éva-

der, & les trois autres se promènent publiquement par-tout avec leurs gardiens.

„Le même jour, la maréchaussée, ainsi que tous les receveurs des Etats, résidans à Mons, ont prêté le serment de fidélité à S. M.

„Hier à quatre heures de l'après-midi, quatre compagnies du régiment de Murrarai sont arrivées ici, avec deux canons de campagne, sous les ordres du major comte Pattin. Les deux autres compagnies sont attendues jeudi prochain, avec le colonel le Loucher. Ces troupes ont été relevées à Namur, par un bataillon du régiment de Wurtemberg, venant de Luxembourg.

DE PARIS, le 5. Février.

Il circule ici plusieurs recits imprimés touchant ce qui s'est passé à Rennes. Comme ils se rapportent à peu près à ce que nous avons déjà annoncé à ce sujet, nous ajouterons seulement que malgré les soins de M. de Thiard, la fureur va toujours en augmentant, & qu'on fait à présent mention de 10 gentilshommes tués entre le 28 & 29 Janvier. La Cour commence à perdre patience, & les députés des deux ordres en litige n'ont pas eu à se flatter de l'accueil de M. de Villedeuil lors de l'audience qu'ils en ont eu nouvellement.

Quelques membres du Parlement montrent un acharnement inexprimable contre M. Necker. On voit toujours à la tête de ce parti antiministériel M. Freteau, l'abbé Sabathier, & M. d'Epremesnil. Ils auroient surpris un arrêté contre les dernières opérations du Ministre, si la motion n'avoit été vivement combattue par M. le Duc de Mortemar, qui se distingue toujours par son zèle pour la bonne cause.

Il paroît qu'en Languedoc les esprits s'animoient au point qu'on a craint les mêmes suites qu'en Bretagne. On dit aussi les Etats de cette Province suspendus, & même jusqu'après la tenue des Etats-Généraux. Ce qui est d'autant plus à désirer pour elle, qu'à cette époque il est assez vraisemblable qu'une constitution plus saine & moins arbitraire aura réduit les prétentions des hauts Barons à leur juste valeur.

G

AVEC PRIVILEGE

DE VIENNE

La Gazette de des progrès que la Moldavie, le Romanzow contre celle continuelle menace Brailow Valachie, & de lontaires russes suivi l'ennemi fuyant de Brailow, & mé Hospodar de vant point en fuyant à propos de se sous la conduite nommé par la de fuir d'un bataille de Belez ils ont pris leur la Tartarie de la partie de la Bess font distribués schan, Budschack les autres petits Chan lui même qu'à 4 lieues de ces de la famille on les nomme, persés avec leurs tres endroits; son n'a pas em